



**Approbation des plans de constructions militaires  
suite à une adaptation ultérieure du projet concernant  
Ormont-Dessous (VD), Place de tir Petit Hongrin / La Lécherette;  
assainissement Chalet Jaquemin**

du 29 janvier 2021

---

Se basant sur la demande d'armasuisse Immobilier, Management de projets de construction Ouest, du 17 août 2020, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a approuvé, sous certaines charges, la modification du projet d'assainissement du Chalet Jaquemin situé sur la Place de tir du Petit Hongrin, approuvé le 16 mars 2020, laquelle consiste en l'installation d'une pompe à chaleur (PAC) sol/eau, avec une sonde géothermique, à la place d'une PAC air/air.

*Notification*

La décision sera notifiée directement aux participants à la procédure. Durant la période de recours, elle est à disposition pour consultation sur internet à l'adresse [www.ddps.ch/approbationsdesplans](http://www.ddps.ch/approbationsdesplans); une copie peut aussi être demandée auprès du Secrétariat général du DDPS, 3003 Berne.

*Voies de recours*

Un recours peut être interjeté contre cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral, CP, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours qui suivent sa notification (art. 130, al. 1, LAAM<sup>1</sup>).

9 février 2021

Département fédéral de la défense,  
de la protection de la population et des sports

<sup>1</sup> Loi fédérale du 3 février 1995 sur l'armée et l'administration militaire (RS 510.10).

